COMPTES CONSOLIDÉS 2023

18, rue du Quatre Septembre
75002 Paris - France
Email : abc@abc-arbitrage.com
Internet : www.abc-arbitrage.com

Groupe ABC arbitrage

Bilan consolidé > 3

Compte de résultat consolidé > 4

État du résultat global > 4

Variation des capitaux propres consolidés > 5

Tableau des flux de trésorerie consolidés > 6

Annexes aux états financiers consolidés > 7

Note au lecteur :

A la date du 26 mars 2024, les procédures d'audit menées par les commissaires aux comptes sont en cours.

Bilan actif

En milliers d'euros	Note	31/12/2023 IFRS	31/12/2022 IFRS
Immobilisations incorporelles	3.1	204	118
Droit d'utilisation	3.1	4 079	4 771
Immobilisations corporelles	3.1	1 349	1 236
Actifs financiers non courants	3.2	376	669
Actifs d'impôt différé		109	79
Total actif non courant		**6 118**	**6 873**
Actifs financiers en juste valeur par résultat	3.3/3.4	147 733	154 175
Autres créances	3.5	9 043	12 051
Actifs d'impôts courant		-	-
Disponibilités		9 217	14 226
Total actif courant		**165 993**	**180 453**
Total Actif		**172 110**	**187 326**

Bilan passif

En milliers d'euros	Note	31/12/2023 IFRS	31/12/2022 IFRS
Capital		954	954
Primes d'émission		41 441	41 441
Réserves consolidées		108 431	101 941
Acompte sur dividende – résultat en instance d'affectation		(11 898)	(11 831)
Résultat net		16 481	29 150
Capitaux propres (part du Groupe)	3.6	**155 409**	**161 655**
Provision	3.7	-	-
Dettes liées aux activités de location > 1 an	3.8	3 555	4 400
Passif non courant		**3 555**	**4 400**
Passifs financiers en juste valeur par résultat	3.3/3.4	1	1
Dettes liées aux activités de location < 1 an	3.8	1 286	1 301
Autres dettes	3.5	6 427	14 574
Passifs d'impôts exigibles		5 433	5 394
Passif courant		**13 146**	**21 271**
Total Passif		**172 110**	**187 326**

Compte de résultat

En milliers d'euros	Note	31/12/2023 IFRS	31/12/2022 IFRS
Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par rés.	**4.1**	20 603	33 711
Commissions de gestion	**4.2**	18 313	27 438
Autres produits de l'activité	**4.3**	898	288
Achats et charges externes	**4.4**	(7 466)	(7 501)
Impôts, taxes et versements assimilés		(635)	(1 571)
Charges de personnel	**4.5**	(13 324)	(21 518)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(1 918)	(1 691)
Résultat Opérationnel		**16 471**	**29 156**
Coût du risque	**4.6**	-	-
Charge d'intérêt		(66)	(65)
Résultat Net avant Impôts		**16 404**	**29 091**
Impôts exigibles	**4.7**	-	(0)
Impôts différés		77	60
Résultat Net		**16 481**	**29 150**
Résultat net part du Groupe		16 481	29 150
Résultat net minoritaires		-	-
Nombre d'actions ordinaires émises		*59 608 879*	*59 608 879*
Nombre d'actions ordinaires en circulation (moyenne pondérée)		*59 385 361*	*59 137 038*
Nombre d'actions pour la détermination du résultat net dilué par action		*59 498 554*	*59 774 563*
Résultat net par action ordinaire en circulation en € (BNPCA)		*0,28*	*0,49*
Résultat net dilué par action ordinaire en €		*0,28*	*0,49*

État du résultat global

En milliers d'euros	Note	31/12/2023 IFRS	31/12/2022 IFRS
Résultat net		**16 481**	**29 150**
Écarts de conversion		-	-
Impôts		-	-
Total des Gains et Pertes comptabilisées en Capitaux Propres		-	-
Résultat net et Gains et Pertes comptabilisés en Capitaux Propres		**16 481**	**29 150**
Dont part du Groupe		*16 481*	*29 150*
Dont part des intérêts minoritaires		-	-

En milliers d'euros	Capital	Prime d'émission	Élimination des titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Total part du Groupe	Total des capitaux propres consolidés
Situation au 31/12/2021	**949**	**39 752**	**(563)**	**119 887**	**160 024**	**160 024**
Opérations sur capital	4	1 689	-	-	1 694	1 694
Élimination des titres auto-détenus	-	-	(2 563)	-	(2 563)	(2 563)
Distribution de dividendes sur résultats 2021	-	-	-	(11 851)	(11 851)	(11 851)
Distribution 2022	-	-	-	(11 831)	(11 831)	(11 831)
Paiements en actions	-	-	-	(2 968)	(2 968)	(2 968)
Résultat consolidé 2022	-	-	-	29 150	29 150	29 150
Situation au 31/12/2022	**954**	**41 441**	**(3 126)**	**122 387**	**161 655**	**161 655**
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-
Élimination des titres auto-détenus	-	-	2 338	-	2 338	2 338
Distribution de dividendes sur résultat 2022	-	-	-	(12 470)	(12 470)	(12 470)
Distribution 2023	-	-	-	(11 898)	(11 898)	(11 898)
Paiements en actions	-	-	-	(697)	(697)	(697)
Résultat consolidé 2023	-	-	-	16 481	16 481	16 481
Situation au 31/12/2023	**954**	**41 441**	**(788)**	**113 803**	**155 409**	**155 409**

Tableau de Flux de Trésorerie Consolidés

En milliers d'euros	31/12/2023 IFRS	31/12/2022 IFRS
Résultat net	16 481	29 150
Reprises nettes de provisions	-	-
Dotations nettes aux amortissements	797	673
Dotations aux amortissements et charge d'intérêt - droits d'utilisation	1 188	1 083
Variation d'impôts différés	(76)	(60)
Charge IFRS 2 liée aux paiements en actions	250	204
Marge brute d'autofinancement	**18 639**	**31 051**
Variation du besoin en fonds de roulement	**1 342**	**(6 648)**
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**19 981**	**24 403**
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	**(2 060)**	**(956)**
Variation liée aux opérations sur capital	-	1 694
Dividendes versés par la société mère	(24 368)	(23 682)
Encaissements liés aux paiements en actions	3 157	5 710
Décaissements liés aux paiements en actions	(1 719)	(11 196)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**(22 930)**	**(27 473)**
Variation nette de trésorerie	**(5 010)**	**(4 026)**
Trésorerie d'ouverture	*14 226*	*18 252*
Trésorerie de clôture	*9 217*	*14 226*

Sommaire des annexes aux Comptes Consolidés 2023

1. Principes et méthodes comptables **8**
1.1. Immobilisations 9
1.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles 9
1.1.2. Droit d'utilisation 9
1.2. Instruments financiers en juste valeur par résultat 9
1.3. Revenus des titres du portefeuille 10
1.4. Revenus des titres de participation 10
1.5. Paiements en actions 10
1.6. Provisions 11
1.7. Impôt sur les résultats 11
1.8. Revenus des commissions de gestion et de performance 11
1.9. Présentation des états financiers 11
1.9.1. Principe de consolidation 11
1.9.2. Résultat dilué par action 12
1.10. Indicateurs alternatifs de performance 12
2. Périmètre et méthodes de consolidation **12**
3. Notes relatives au bilan **13**
3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles 13
3.2. Autres actifs financiers non courants 14
3.3. Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat 14
3.4. Garanties accordées 14
3.5. Autres créances et autres dettes 14
3.6. Capitaux propres consolidés (part du Groupe) 15
3.6.1. Paiements à base d'actions ABC 2022 et Springboard 2025 15
3.6.2. Solde du dividende au titre de l'exercice 2022 16
3.6.3. Distributions d'acomptes sur dividende 16
3.6.4. Actions propres 16
3.7. Provisions pour risques et charges 16
3.8. Dettes liées aux activités de location - IFRS 16 16
4. Notes relatives au compte de résultat **17**
4.1. Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat 17
4.2. Commissions de gestion 17
4.3. Autres produits de l'activité 17
4.4. Achats et charges externes 18
4.5. Charges de personnel 18
4.6. Coût du risque 18
4.7. Impôt sur les résultats 18
5. Facteurs de risques **19**
5.1. Risques de marché 20
5.2. Risques de crédit et de contrepartie 21
5.3. Risques de liquidité 21
5.4. Risques opérationnels 22
5.5. Autres risques 22
6. Informations complémentaires **23**
6.1. Entreprises liées 23
6.2. Evénements postérieurs à la clôture 23
6.3. Honoraires des commissaires aux comptes 23

1. Principes et méthodes comptables

L'exercice comptable couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2023. Les comptes consolidés annuels sont présentés en euros.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration le 21 mars 2024 et certifiés par les deux commissaires aux comptes : BM&A Partners et Deloitte & Associés.

Les états financiers consolidés du groupe ABC arbitrage (ci-après le "Groupe") ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board) tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2023.

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1er janvier 2023 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupeau 31 décembre 2023.

Nouvelles normes comptables IFRS modifiées et en vigueur pour l'exercice en cours :

Pour l'exercice en cours, le Groupe a appliqué un certain nombre d'amendements aux normes comptables IFRS publiés par l'International Accounting Standards Board (IASB).
En ce qui concerne l'apparition de nouvelles normes et interprétations adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB) en vigueur de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2023, leur adoption n'a pas eu d'impact significatif sur les informations à fournir ou sur les montants présentés dans ces états financiers.

Ci-après la liste des normes comptables IFRS modifiées et en vigueur pour la période concernée :

- Amendements à l'*IAS 1-Concernant la définition de matérialité de l'information* : à présent, la communication des informations requises par les normes comptables en vigueur doit respecter la définition "matérielle" et non plus "significative". La définition de matérialité est décrite comme pouvant influencer les décisions des lecteurs des présents États Financiers ;
- Amendements à l'*IAS 8-Changements d'estimation comptable* : ajout de la définition d'estimations comptables, décrite comme "montants dans les États Financiers sujets à l'incertitude", ainsi que des précisions aidant à faire la distinction entre les changements dans les méthodes comptables et les changements d'estimations comptables ;
- Amendements à l'*IAS 12-Impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d'une même transaction* ;
- Amendements à l'*IAS 12-Réforme fiscale internationale - modèle de règles du Pilier 2*.

Nouvelles normes comptables IFRS amendées et émises mais non encore entrées en vigueur :

A la date d'autorisation des présents états financiers, le Groupe n'a pas appliqué les nouvelles normes comptables IFRS amendées suivantes, qui ont été publiées mais ne sont pas encore en vigueur :

- Amendements à l'*IAS 1-Classification des passifs comme courants ou non courants* ;
- Amendements à l'*IAS 7 et à l'IFRS 7-Accords de financement avec les fournisseurs* ;
- Amendements à l'*IFRS 16-Passif au titre d'un contrat de location dans le cadre d'une cession-bail*.

Le Groupe et ses activités ne semblent pas concernés par ces amendements et donc aucun impact significatif n'est attendu lors de l'entrée en vigueur de ceux-ci.

Les états financiers sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle des sociétés du Groupe.

La préparation des états financiers peut nécessiter, de la part du Groupe d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.
En préparant les états financiers consolidés, ABC arbitrage a considéré l'impact du changement climatique, particulièrement dans le contexte des informations requises au sein de la section « Informations extra-financière fournies volontairement » du Rapport financier annuel. Cette prise en compte n'a pas eu d'impact matériel sur les jugements et estimations opérés par le Groupe.

Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers du Groupe peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue.

Les activités du Groupe ne présentant pas de caractère saisonnier ou cyclique, les résultats de l'exercice ne sont donc pas influencés à ce titre. Les paramètres rencontrés sur les marchés, exogènes, sont par nature aléatoires. Ils sont présentés dans le rapport de gestion pour contextualiser les résultats réalisés à chaque exercice.

Le Groupe s'inscrit dans une démarche industrielle, se concentrant sur la conception exclusive de modèles quantitatifs et systématiques exploitant les déséquilibres des marchés, pour contribuer à les faire disparaître et assurer (à son échelle) ainsi la liquidité et l'efficience du marché.
Son objectif principal est d'offrir chaque année une rentabilité dans un cadre de risque défini et d'investir les moyens nécessaires pour assurer sa croissance durable.

Rappel des faits marquants :

Pour mémoire, l'exercice 2022 a été marqué par le démarrage de la guerre en Ukraine. Le Groupe avait rapidement soldé tout résidu d'expositions avec une contrepartie russe. Ces situations ayant été gérées en temps et en heure, les risques liés à celles-ci ne se sont pas matérialisés en 2023.
Les paramètres de marché de l'année 2023 se sont montrés sensiblement inférieurs à leurs moyennes historiques. De ce fait le Groupe a été confronté à plusieurs obstacles inhabituels comme la simultanéité d'une faible volatilité et d'une activité M&A sur des niveaux relativement bas. Cela explique la baisse de performance constatée sur l'exercice 2023.

1.1. Immobilisations

1.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, selon leur durée probable d'utilisation.

Les durées d'amortissement appliquées par la société sont généralement les suivantes :
- Immobilisations incorporelles : 1 à 5 ans ;
- Matériel informatique : 3 à 5 ans ;
- Mobilier et agencements : 5 à 10 ans.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique «*Dotations aux amortissements et aux provisions*» du compte de résultat.

1.1.2. Droit d'utilisation

La norme IFRS 16, relative aux contrats de location, impose au preneur la comptabilisation, à son bilan :
- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et
- d'une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers.

Ainsi une charge d'amortissement de l'actif doit être présentée séparément de la charge d'intérêts relative à la dette au sein du compte de résultat.

Les baux dont l'échéance est inférieure à un an et les contrats de prestation de service ne font pas l'objet de retraitements.

1.2. Instruments financiers en juste valeur par résultat

Les positions prises (ci-après "Exposition(s)" ou "Position(s)") concernent soit des actions ou des dérivés actions, comme des bons de souscription d'actions, des certificats de valeur garantie (« put warrants ») ou des obligations convertibles, des actifs numériques dématérialisés, des produits dérivés tels que des futures, options, devises et des parts de fonds d'investissements (ci-après communément appelés « Instruments Financiers ») dont la majeure partie sont traités sur des marchés actifs qui peuvent être ou non réglementés. Un ensemble d'Expositions apparentées constitue un modèle quantitatif (ci-après "Modèle Quantitatif").

Un Modèle Quantitatif vise à tirer profit d'une différence de prix injustifiée entre plusieurs Instruments Financiers. Le Groupe ne retient comme « injustifiées » que les différences qui peuvent être objectivement mesurées par un processus mathématique ou statistique, sans pour autant qu'il y ait une garantie sur la convergence à terme.

Les Positions peuvent être détenues chez un dépositaire, sous forme de créance ou de dette vis-à-vis d'une contrepartie ou sous format synthétique (CFD, swaps).

Le Groupe détient uniquement des Instruments Financiers à des fins de transaction qui doivent donc être classés dans la catégorie IFRS *« Valeur de marché par résultat ».*

La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) ;
- des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) (niveau 2) ;
- des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables) (niveau 3).

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « *Valeur de marché par résultat* » sont évalués et comptabilisés, en utilisant le principe de la comptabilisation à la date de transaction, à la date de première comptabilisation, à leur valeur de marché comme en date d'évaluation ultérieure. Pour valoriser son portefeuille d'instruments financiers, une entité doit utiliser les hypothèses que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, considérant que les participants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal (ou en l'absence de marché principal, le plus avantageux) à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché (i.e. "Exit Price", un prix de sortie), que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation. La norme IFRS 13 précise également que la juste valeur doit intégrer l'ensemble des composantes de risque prises en compte par les intervenants de marché.

Dans le cadre d'application d'IFRS 13, et compte tenu de la réalité économique de l'activité de négociations d'instruments financiers, le cours "Exit Price" retenu pour valoriser le portefeuille d'instruments financiers est un cours au milieu du Bid Price et du Ask Price (le "Mid") déterminé à la dernière heure de cotation continue commune des titres composant un Modèle Quantitatif ou avec le plus petit intervalle de temps possible.
En l'absence de marché actif, la juste valeur sera déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

En accord avec IAS 32, les créances d'espèces et de titres et les dettes d'espèces et de titres, pour chaque contrepartie de marché, sont compensées, pour autant qu'elles soient connexes, fongibles, certaines, liquides et exigibles. Le choix de la compensation a pour but de donner une image plus fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe. Il n'a pas d'influence sur le résultat.

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont donc évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique *« Actifs ou passifs financiers en juste valeur par résultat »*. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique *« Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat »*.

Le Groupe décomptabilise un actif ou un passif financier si les droits contractuels sur les flux de trésoreries liés à l'actif ou au passif financier arrivent à expiration ou si le Groupe transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif ou au passif financier en même temps qu'il transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier.

1.3. Revenus des titres du portefeuille

Les revenus d'actions sont comptabilisés à mesure de leur encaissement. Les crédits d'impôts et éventuels avoirs fiscaux attachés aux revenus sont inclus dans les revenus du portefeuille.

1.4. Revenus des titres de participation

Les revenus des titres de participation sont comptabilisés à mesure de leur détachement.

1.5. Paiements en actions

ABC arbitrage a attribué au personnel des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance. Lors de l'exercice des droits, le Groupe émet des actions nouvelles par augmentation de capital ou cède à ses salariés des actions préalablement rachetées.

La norme IFRS 2, qui traite des paiements en actions, impose de comptabiliser une charge de personnel égale à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des instruments de capitaux propres à recevoir.

1.6. Provisions

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lors de la réalisation du risque ou de la survenance de la charge, la provision antérieurement constituée ne correspondant pas à un accroissement net de l'actif, ne peut être considérée comme telle et doit être constatée en réduction de la charge constatée. Cependant, lorsque la charge effective est inférieure à la provision et que le solde de la provision est devenu sans objet, l'excédent de provision constitue alors un produit, à classer dans la même rubrique que la dotation d'origine.

1.7. Impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible corrigé de la fiscalité différée des sociétés consolidées. Les impôts différés sont calculés sur l'ensemble des décalages temporaires de nature fiscale ou liés aux retraitements de consolidation. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôts votés ou quasi adoptés qui seront en vigueur au moment du reversement des différences temporelles. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues régulièrement et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés.

1.8. Revenus des commissions de gestion et de performance

En l'application de la norme IFRS 15, qui encadre les modalités et les conditions de reconnaissance de revenus issus d'un lien contractuel, nous avons :

- La facturation intragroupe des commissions dues par *Quartys Limited* aux gestionnaires de portefeuilles au titre du droit d'utilisation de stratégies et de leur mise en œuvre.

Puis, des revenus de commissions issus de la gestion de fonds d'investissement et autres mandats pour lesquels des frais sont facturés et se décomposent comme suit :

- Frais de gestion qui sont calculés mensuellement en fonction de l'encours sous gestion constaté, puis facturés et reconnus trimestriellement ;
- Frais de performance qui sont calculés mensuellement sur le surplus de performance constaté au-delà du maximum historique puis facturés et reconnus annuellement, ou en cas de sorties.

1.9. Présentation des états financiers

1.9.1. Principe de consolidation

L'amendement de la norme IFRS 10 « États financiers consolidés », homologué par le règlement (UE) n° 1174/2013 du 20 novembre 2013 et paru au journal officiel de l'UE du 21 novembre 2013, a établi une définition d'une "*investment entity*" et a instauré une exception au principe de consolidation pour certaines filiales des entités répondant à cette définition en les obligeant à évaluer leur participation à la juste valeur par le biais du résultat net.

Une société mère doit déterminer si elle est une "*investment entity*", à savoir une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs en vue de leur fournir des services de gestion d'investissements ; s'engage auprès de ses investisseurs à ce que l'objet de son activité soit d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement ; et évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

L'amendement des normes IFRS 10 et IAS 28, homologué par le règlement (UE) n° 2016/1703 du 22 septembre 2016, a notamment précisé que seules les filiales qui agissent dans le prolongement des activités d'exploitation de l'"investment entity" mère et qui ne sont pas elles-mêmes des "*investment entities*" doivent être comptabilisées par intégration globale. Ainsi, toutes les filiales qui sont elles-mêmes des "*investment entities*" doivent être évaluées à la juste valeur.

L'application de ces normes qualifie ABC arbitrage en tant que "*investment entity*" et fait que les participations d'ABC arbitrage :

1. au sein de Quartys et d'ABCA Funds Ireland sont ainsi présentées en actifs financiers en juste valeur par résultat, les deux entités étant qualifiées « d'*investment entities* » au regard de leurs activités.

2. au sein d'ABC arbitrage Asset Management et ABC arbitrage Asset Management Asia, sociétés de gestion du Groupe, restent consolidées par intégration globale, dans la mesure où elles offrent des services liés aux activités d'investissement du Groupe sans elles-mêmes être qualifiées « d'*investment entities* ».

1.9.2. Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du Groupe, divisé par le nombre d'actions au 31 décembre 2023 ajusté de l'impact maximal estimé de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

1.10. Indicateurs alternatifs de performance

Le Groupe suit les indicateurs alternatifs de performance, définis ci-après, non directement définis par les normes IFRS. Ces indicateurs fournissent des informations supplémentaires qui sont pertinentes pour les actionnaires dans leur analyse de la contribution des deux principaux savoir-faire du Groupe ("*investment entities*" et sociétés de gestion d'actifs) aux résultats du Groupe, de la performance et de la position financière du Groupe, ainsi que des revenus potentiels prospectifs.
Ces indicateurs sont utilisés pour l'analyse des performances en interne également. N'étant pas définis par les normes IFRS, ils ne sont donc pas directement comparables avec les indicateurs d'autres sociétés nommés de manière similaire. Par ailleurs, ils ne visent pas à remplacer ou à être présentés avec plus d'importance que les indicateurs IFRS tels que présentés dans les états financiers.

Le ***Return on Equity*** **(ROE)** ou **Rendement Net** : Il permet de calculer la rentabilité financière des fonds propres. Le rendement net est obtenu selon le calcul suivant : (résultat net / fonds propres clôture) x 100.

Le **Rendement Brut** : Il calcule le niveau de rentabilité des sommes investies et des capitaux. Le rendement brut est obtenu selon le calcul suivant : (produit d'activité de l'activité courante / fonds propres clôture) x 100.

Rendement brut et ROE sont des indicateurs clés représentatifs de la rentabilité de l'activité d'investissement suivie par le Groupe.

Les **encours clients** du Groupe : aussi appelés actifs sous gestion correspondent à la valeur de l'ensemble des actifs financiers gérés par les sociétés de gestion du Groupe. Ils correspondent au montant de capital maximum mobilisable pour financer les positions portées par les clients. Cet indicateur, non directement lié aux états financiers, est un indicateur prospectif des commissions de gestion à percevoir par le Groupe.

2. Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés ABC arbitrage, ABC arbitrage Asset Management et ABC arbitrage Asset Management Asia sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Société	Pays	% d'intérêt au 31.12.2023	% d'intérêt au 31.12.2022	Méthode de consolidation
ABC arbitrage	France	Société mère	Société mère	Intégration globale
ABC arbitrage Asset Management	France	100,0%	100,0%	
ABC arbitrage Asset Management Asia	Singapour	100,0%	100,0%	

Les sociétés ABC arbitrage Asset Management et ABC arbitrage Asset Management Asia sont les sociétés de gestion du Groupe.
La participation du Groupe ABC arbitrage au sein des fonds d'investissement ABCA Funds Ireland et de la société *Quartys Limited*, compte tenu de l'exception au principe de consolidation établie par la norme IFRS 10 « États financiers consolidés » (tel que précisé dans la note 1.8.1), est présentée en actifs financiers en juste valeur par résultat.

Le pourcentage d'intérêt se présente comme suit :

Société	Pays	% d'intérêt au 31.12.2023	% d'intérêt au 31.12.2022	Méthode de consolidation
Quartys Limited	Irlande	100,0%	100,0%	Valeur nette d'actif à la juste valeur
ABCA Opportunities Fund	Irlande	68,9%	64,9%	
ABCA Reversion Fund	Irlande	26,3%	19,1%	

La société *Quartys Limited* exerce une activité de négociation d'instruments financiers.

ABCA Funds Ireland Plc est un Fonds d'Investissement Alternatif qualifié de droit irlandais créé en 2011 regroupant deux fonds :

- ABCA Opportunities Fund gère, au 31 décembre 2023, 61 millions d'euros d'actifs.
- ABCA Reversion Fund gère, au 31 décembre 2023, 116 millions d'euros d'actifs.

L'actif total de ABCA Funds Ireland s'élève à 177 millions d'euros au 31 décembre 2023.

3. Notes relatives au bilan

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations brutes

En milliers d'euros	Valeur brute au 31/12/2022	Acquisitions	Mises au rebut / Cessions	Valeur brute au 31/12/2023
Concessions et droits similaires	573	295	(330)	**538**
Installations générales, agencements	1 422	46	-	**1 467**
Matériel de Bureau et informatique, mobilier	5 865	657	(798)	**5 724**
Total immobilisations brutes	**7 860**	**997**	**(1 129)**	**7 728**

Amortissements

En milliers d'euros	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Concessions et Droits Similaires	(455)	(209)	330	**(334)**
Installations générales, agencements	(1 377)	(16)	-	**(1 393)**
Matériel de Bureau et informatique, mobilier	(4 673)	(575)	798	**(4 448)**
Total amortissements	**(6 505)**	**(799)**	**1 129**	**(6 175)**

Immobilisations nettes

En milliers d'euros	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Concessions et Droits Similaires	118	86	-	**204**
Installations générales, agencements	44	30	-	**74**
Matériel de Bureau et informatique, mobilier	1 192	82	-	**1 274**
Total immobilisations nettes	**1 354**	**198**	**-**	**1 553**

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « *Dotations aux amortissements et aux provisions* » du compte de résultat.
A titre d'information, 43 milliers d'euros d'immobilisations en cours liées à la réfection de l'une de nos salles de réunions dans les locaux parisiens sont comptabilisées dans la ligne installations générales, agencement (montant nul les années précédentes).

Droit d'utilisation

En milliers d'euros	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Droit d'utilisation - IFRS 16 - valeur brute	5 798	385		**6 183**
Droit d'utilisation - IFRS 16 - amortissement	(1 027)	(1 077)	-	**(2 104)**
Droit d'utilisation - IFRS 16 - valeur nette	**4 771**	**(692)**	**-**	**4 079**

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique «*Dotations aux amortissements et aux provisions*» du compte de résultat.

L'application de la norme IFRS 16 entraîne l'inscription au bilan des droits d'usage attachés aux contrats de location conclus par le Groupe. Ceux-ci sont constitués au 31 décembre 2023 des locaux occupés. La contrepartie de ces droits d'usage est inscrite en dette financière à long et court terme (selon leur échéance).

Pour rappel, ABC arbitrage a conclu un nouveau bail commercial en tant que locataire début 2022, concernant les locaux situés au 18 rue du 4 septembre, 75002 Paris, pour une durée ferme de 6 ans (avec prise d'effet au 1er janvier 2022). A ce titre, un actif correspondant au droit d'utilisation IFRS 16 avait été comptabilisé fin 2021 (pour 5,2 millions

d'euros en contrepartie d'une dette de loyer, le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la dette de loyer est de 1,03%). Suite à l'augmentation du loyer un actif complémentaire pour 310 milliers d'euros a été comptabilisé. Le montant de l'amortissement du droit d'utilisation s'élève à 934 milliers d'euros au titre de l'année 2023.

3.2. Autres actifs financiers non courants

Au 31 décembre 2023, ce poste est constitué à hauteur de 376 milliers d'euros par des dépôts et cautionnements versés.

3.3. Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat

Au 31 décembre 2023, la ventilation des instruments financiers détenus à l'actif ou au passif du Groupe valorisés à la juste valeur via la hiérarchie des justes valeurs telle que décrite note 1.2, est la suivante :

En milliers d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers en juste valeur par résultat	3	147 730	0	**147 733**
Passifs financiers en juste valeur par résultat	(1)	0	0	**(1)**

Les actifs financiers en juste valeur par résultat classés en niveau 2 sont les participations dans la société *Quartys Limited* et les sous-fonds d'ABCA Funds Ireland Plc qui ne sont pas consolidées selon les dispositions de l'IFRS 10 (cf. note 1) mais évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces éléments sont classés en niveau 2 car la valeur de ces participations n'est pas directement observable sur un marché actif mais leur actif net est constitué d'expositions à des instruments financiers de niveau 1 cotés sur des marchés actifs, dont la valeur est directement observable.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de l'exercice 2023.

Les Expositions acheteuses et vendeuses d'Instruments Financiers sont détaillées dans la note 5 "Facteurs de risques".

La trésorerie est rémunérée par l'application d'un taux variable (pouvant également être négatif) indexé sur les taux de référence des marchés financiers.

Pour mémoire, au 31 décembre 2022, le classement se présentait comme suit :

En milliers d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers en juste valeur par résultat	52	154 124	0	**154 175**
Passifs financiers en juste valeur par résultat	(1)	0	0	**(1)**

3.4. Garanties accordées

La quasi-totalité des actifs figurant au poste *« Actifs financiers en juste valeur par résultat »* est nantie ou hypothéquée au profit des contreparties comme expliqué en note 5.2.

3.5. Autres créances et autres dettes

Les échéances des créances et des dettes sont présentées en note 5.3 Risque de liquidité ci-après.

	Autres créances		Autres dettes	
En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Clients / Fournisseurs	8 316	11 326	(841)	(487)
Produits à recevoir / Charges à payer divers	2	9	(314)	(453)
Créances et dettes fiscales et sociales	726	716	(5 271)	(13 634)
Total	**9 043**	**12 051**	**(6 427)**	**(14 574)**

Les créances sont essentiellement constituées des factures à établir des commissions de gestion liées à cet exercice.

Les créances fiscales sont principalement constituées par des crédits d'impôts (incluant des crédits de TVA) en attente de restitution.

Les dettes fiscales et sociales concernent principalement les primes et l'intéressement (qui représentent à eux seuls 1,8 M€) à verser aux collaborateurs du Groupe ainsi que des dettes aux organismes sociaux.

Les fournisseurs sont généralement réglés à 30 jours fin de mois.

3.6. Capitaux propres consolidés (part du Groupe)

3.6.1. Paiements à base d'actions ABC 2022 et Springboard 2025

Plans d'attribution d'actions de performance en vie :

Nom du plan	Rattachement au plan	Date d'attribution	Période d'attribution	Nombre d'actions attribuées à l'initiation du plan	Date d'acquisition définitive des actions attribuées	Nombre d'actions encore attribuables	Nombre d'actions définitivements attribuées
APE-3.3/2019	Step-up 2019	14/06/2019	4	30 000	2023	0	24 396
APE-3.1/2021	ABC 2022	11/06/2021	2	25 000	2023	0	23 048
APE-3.2/2021*	ABC 2022	11/06/2021	3	25 000	2024	0	*17 356*
APE-3.3/2021	ABC 2022	11/06/2021	4	25 000	2025	25 000	En attente
APE-3.1/2022	ABC 2022	10/06/2022	3	110 000	2025	95 000	En attente
APV-4.1/2022	ABC 2022	10/06/2022	2	10 260	2023	0	8 617
APE 3.1/2023	Spring. 2025	09/06/2023	3	102 000	2026	87 000	En attente
APV 4.1/2023*	Spring. 2025	09/06/2023	2	17 171	2024	0	*11 902*
Total	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**344 431**	**N/A**	**207 000**	**85 320**

*Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, nombre d'actions qui devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du second semestre 2024.

Plans d'options de souscription d'actions en vie :

Nom du plan	Rattachement au plan	Date d'attribution	Période d'attribution	Nombre d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice ajusté	Nombre d'options encore attribuables	Nombre d'options encore exerçables
SO-1.1/2018	Step-up 2019	15/06/2018	2	155 000	2020	30-juin-2024	5,9122	0	15 263
SO-1.2/2018	Step-up 2019	15/06/2018	3	155 000	2021	30-juin-2024	5,9122	0	49 524
SO-1.3/2018	Step-up 2019	15/06/2018	4	155 000	2022	30-juin-2024	5,9122	0	67 847
Total	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**465 000**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0**	**132 634**

Pour l'ensemble des plans :

Les quantités attribuées seront nulles si les résultats sont inférieurs à 15 millions d'euros par an, puis progressives selon une courbe linéaire. A titre d'exemple, pour le plan APE-3.1/2023, si les résultats étaient de 20 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période, 33% des produits capitalistiques seraient attribués définitivement et si les résultats étaient de 25 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période, 67% des produits capitalistiques seraient attribués définitivement.

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits. Cette charge dont la contrepartie figure en capitaux propres est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le conseil d'administration.

Conformément à la norme IFRS 2, une charge de 306 milliers d'euros d'euros dont 56 de contribution patronale, calculée à partir de l'estimation du nombre probable de titres sur les différents programmes susmentionnés a donc été comptabilisée au titre de l'année 2023 (contre 240 milliers d'euros en 2022 et 980 milliers d'euros en 2021). Cette charge est uniquement liée à l'avancement des programmes existants et des résultats réalisés.

La moins-value réalisée sur les rachats de titres utilisés au cours de l'exercice 2023 s'élève à 878 milliers d'euros (contre 2 809 milliers d'euros en 2022, 1 272 milliers d'euros en 2021).

3.6.2. Solde du dividende au titre de l'exercice 2022

L'assemblée générale mixte du 9 juin 2023 a décidé de distribuer au titre de l'exercice 2022 un solde de 0,11 euro par action ordinaire. Compte tenu des deux versements de 0,10 euro par action chacun, réalisés en octobre et décembre 2022, auxquels s'ajoute un acompte sur dividende de 0,10 euro par action mis en avril 2023, la totalité des distributions pour l'exercice 2022 s'élève donc à 0,41 euro par action.

Le détachement de ce solde de 0,11 euro par action ordinaire s'est opéré le 4 juillet 2023 pour une mise en paiement le 6 juillet 2023. Le solde du dividende a été versé uniquement en numéraire et a été intégralement prélevé sur le bénéfice net de l'exercice.

3.6.3. Distributions d'acomptes sur dividende

Le conseil d'administration du 15 septembre 2023 a décidé de verser deux 2 acomptes sur dividendes d'un montant de 0,10€ par action à chaque versement, uniquement proposé en numéraire. Les détachements se sont opérés respectivement les 10 octobre et 5 décembre 2023 pour des mises en paiement le 12 octobre et le 7 décembre 2023. Le montant total de ces deux opérations, compte tenu du nombre d'actions ABC arbitrage ayant droit au versement, s'est élevé à 11,9 millions d'euros.

Le conseil d'administration du 21 mars 2024 a décidé le versement d'un acompte complémentaire de 0,10€ par action qui détachera le 23 avril 2024 pour une mise en paiement le 25 avril 2024.

Le capital social s'établit au 31 décembre 2023 à 953 742 euros divisé en 59 608 879 actions d'une valeur nominale de 0,016 euro, libérées intégralement (pour rappel, le capital social au 31 décembre 2022 était identique).

3.6.4. Actions propres

Au cours de l'exercice 2023, dans le cadre du contrat d'animation de marché conclu avec la société Kepler Cheuvreux, la société ABC arbitrage a cédé 157 600 titres, au prix moyen de 6,08 €. Parallèlement, 189 525 titres ont été rachetés.

Le stock de titres autodétenus au 31 décembre 2022 de 414 752 titres a été intégralement utilisé pour servir les paiements en actions. 105 397 titres ont également été achetés en complément afin de servir sur l'année les attributions d'actions de performance pour 56 061 titres et des levées de stocks options pour 395 485 titres.

Au 31 décembre 2023, la société détient 141 541 actions propres (contrat de liquidité inclus) pour une valeur brute de 788 milliers d'euros contre 455 765 actions propres pour une valeur brute de 3 126 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

En application des normes IFRS, les actions ABC arbitrage détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés.

3.7. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont nulles au 31 décembre 2023 comme au 31 décembre 2022. Les activités exercées par les sociétés du Groupe ABC arbitrage ont une portée internationale très large soit directement soit indirectement pour le compte de tiers. De ce fait, chaque filiale est exposée en permanence aux aléas et évolutions de la fiscalité et réglementation des pays tiers à sa domiciliation. Le Groupe suit ces risques (notamment relatifs aux prix de transfert, retenues à la source, taxes et droits sur les transactions) et les apprécie régulièrement à la juste valeur conformément aux principes comptables en vigueur.

3.8. Dettes liées aux activités de location - IFRS 16

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Dettes locatives supérieures à 1 an	(3 555)	(4 400)
Dettes locatives inférieures à 1 an	(1 286)	(1 301)
Total	**(4 841)**	**(5 701)**

Les dettes locatives sont principalement composées des dettes liées aux locaux parisiens (cf. §3.1 droit d'utilisation IFRS 16). Un nouveau bail d'une durée ferme de 6 ans a été conclu. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la dette de loyer est de 1,03%.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat

Le poste « *Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat* » s'établit à 20 603 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre 33 711 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Les « *Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat* » reGroupent tous les revenus et tous les frais et charges directement liés à l'activité sur Instruments Financiers détenus à des fins de transaction, à savoir essentiellement :

- ⇨ les gains nets en juste valeur par résultat de la société *Quartys Limited* et des sous-fonds d'ABCA Funds Ireland Plc intégrés conformément à IFRS 10. Ces gains nets en juste valeur incluent eux-mêmes :
  - les dividendes et indemnités de dividendes ;
  - les plus et moins-values de cession des Instruments Financiers en juste valeur par résultat ;
  - les variations de valeur de marché des Instruments Financiers détenus ou dus ;
  - les produits et charges d'intérêts ;
  - les coûts de portage ou d'emprunts des Instruments Financiers ;
  - les écarts de change ; tout autre revenu ou frais directement lié aux transactions ;
  - mais aussi les charges d'exploitations, administratives et de fonctionnement en général.

La société *Quartys Limited* fait l'objet d'une vérification des demandes de remboursement de l'impôt anticipé adressées par elle-même à l'Administration fédérale des contributions suisse au titre des années 2016 à 2019 et par extension jusqu'en 2023 inclus. Les échanges avec l'administration fiscale suisse se succèdent par l'intermédiaire de réponses aux diverses questions posées et observations, autour de la qualité de bénéficiaire effectif de *Quartys Limited*. A date, les échanges sont toujours en cours et l'issue de ceux-ci est incertaine.
Tel que précisé au sein du §3.7, le Groupe suit les différents risques mentionnés et, au-delà de sa propre appréciation, la société s'est appuyée sur les avis de ses conseils juridiques et fiscaux. La société maintient sa conclusion d'absence d'une provision pour risque fiscal, le risque étant jugé moins probable que probable.
Néanmoins, au regard du temps déjà écoulé, de la difficulté à recouvrer ces montants dans un futur proche et de la hausse récente des taux qui génère un impact non nul, le Groupe, conformément à IFRS 13, a actualisé le montant de la créance non recouvrée de 8,1 M€ sur 5 ans afin de refléter sa juste valeur au 31 décembre 2023. Ceci a engendré un impact de -1,35 M€ au compte de résultat (directement inclus dans la ligne "*Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat*").

4.2. Commissions de gestion

En milliers d'euros	31/12/2023 IFRS	31/12/2022 IFRS
Droit d'utilisation et mise en oeuvre des stratégies	13 936	22 478
Revenus issus des entités du Groupe	**13 936**	**22 478**
Commissions de gestion des actifs	3 430	4 818
Commissions de performance	947	141
Revenus issus de l'activité de fonds d'investissement	**4 377**	**4 960**
Revenus des commissions de gestion et assimilés	**18 313**	**27 438**

Les commissions de gestion s'élèvent à 18 313 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre 27 438 milliers d'euros au 31 décembre 2022.
Les commissions de gestion regroupent les prestations de services facturées par les sociétés de gestion du Groupe aux structures *Quartys Limited*, *ABCA Funds Ireland Plc* et mandat de gestion (Cf. § 1.8).

4.3. Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité s'élèvent à 898 milliers d'euros au 31 décembre 2023 (essentiellement des produits de sous-location immobilière et services administratifs usuels ainsi que l'impact des taux d'intérêt positifs sur la trésorerie détenue sur les comptes administratifs) contre 288 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

4.4. Achats et charges externes

Ce poste s'élève à 7 466 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre 7 501 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Les achats et charges externes regroupent les frais liés aux accès marchés et divers honoraires (6 337 milliers d'euros en 2023 contre 6 440 milliers d'euros en 2022), le coût des locaux liés aux baux inférieurs à un an dans les filiales, et coûts indirects : nettoyage, entretien, réparation (420 milliers d'euros contre 339 milliers d'euros en 2022) et les autres coûts liés aux frais de personnel ou de représentation (709 milliers d'euros contre 721 milliers d'euros en 2022).

4.5. Charges de personnel

L'effectif moyen du Groupe s'élève en 2023 à 102 personnes (contre 95 en 2022).

Les salaires fixes et variables, ainsi que l'intéressement et la participation s'élèvent à 10,2 millions d'euros (contre 16,3 millions d'euros en 2022), les charges sociales à 3,1 millions d'euros (contre 5,3 millions d'euros en 2022).

En parallèle, les taxes assises sur les rémunérations s'élèvent à 0,6 millions d'euros (contre 0,7 millions d'euros en 2022).

A titre informatif, au regard du niveau de performance réalisée sur l'année 2023, les montants de bonus provisionnés au titre de l'exercice s'élèvent à 1 millions d'euros (charges sociales comprises) contre 8 millions d'euros (charges sociales comprises) sur l'exercice 2022 auxquels il convient d'ajouter les montants de participation supplémentaire : nul en 2023 contre près de 2 millions d'euros en 2022.

Le Groupe n'offre aucun avantage postérieur à l'emploi (compléments de retraite ou couverture de certains frais médicaux) et les autres avantages à long terme sont dits « à cotisations définies » et ne sont pas porteurs d'engagements futurs, l'obligation de l'employeur étant limitée au versement régulier de cotisations.

Il a été attribué au titre de l'exercice 2023 par les sociétés du Groupe aux mandataires sociaux de la société mère les sommes globales suivantes :

En millier d'euros	2023	2022
Rémunération fixe	276	360
Clause de non concurrence	72	0
Primes variables	7	646
Prime de mandat	10	20
Intéressement	48	62
Participation	5	62
Autres	20,1	6
Total	**438**	**1 156**

4.6. Coût du risque

Le coût du risque au 31 décembre 2023 est nul comme en 2022.

4.7. Impôt sur les résultats

Le rapprochement entre le taux d'impôt total comptabilisé dans le résultat comptable consolidé -0,47% et la charge théorique, calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôt le taux applicable à l'entreprise consolidante fait apparaître les impacts suivants :

	2023	2022
Taux d'imposition théorique	**25,00%**	**25,00%**
Impact des différences permanentes	0,31%	0,08%
Impact des crédits d'impôts	0,00%	0,00%
Impact présentation IFRS 10	-31,40%	-28,50%
Impact des différences temporaires	5,63%	3,21%
Taux d'imposition réel	**-0,47%**	**-0,21%**

La société ABC arbitrage est la société mère d'un Groupe d'intégration fiscale constitué avec la société ABC arbitrage Asset Management depuis le 01 janvier 2004.

Le Groupe d'intégration a retenu une convention dans laquelle les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées (filiale et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale ; cette charge est donc calculée sur leur résultat fiscal propre.
Les économies d'impôts réalisées par le Groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

Par prudence, face à une visibilité non certaine, les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux constatés ne sont pas reconnus.

5. Facteurs de risques

Le Groupe est exposé à différents risques financiers et non financiers : les risques de marché, les risques de crédit et de contrepartie, les risques de liquidité, les risques opérationnels et les autres risques.

ABC arbitrage a décrit et communiqué à ses filiales un cadre général de gestion des risques dans lequel s'inscrivent chacun des conseils d'administration des filiales pour construire leur propre politique.
Le Groupe surveille la mise en application et l'effectivité des contrôles au sein des filiales avec le support des directeurs exécutifs et des fonctions de contrôle (risques de marché et contrôle interne).

Le Groupe utilise un effet de levier dans le cadre de ses accords de financement avec les contreparties ce qui lui permet de prendre des Expositions plus importantes que s'il avait agi seul.

Les Expositions prises isolément présentent un risque de perte en capital. La perte maximum sur les Expositions longues en actions est limitée à la juste valeur de ces positions. La perte maximum sur les Expositions longues en contrats futurs est limitée à la valeur notionnelle des contrats. La perte maximum sur les Expositions à découvert que ce soit sur des actions ou des contrats futurs est en théorie illimitée.

Les Expositions comptabilisées dans les postes « *Actifs financiers en juste valeur par résultat* » et « *Passifs financiers en juste valeur par résultat* » se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	a. Expositions acheteuses	b. Expositions vendeuses	c. Montants nets présentés au bilan [a-b] au 31/12/2023	Actifs financiers en juste valeur par résultat au 31/12/2023	Actifs financiers en juste valeur par résultat au 31/12/2022
Instruments financiers non dérivés	707 949	(357 905)	350 045		
Dérivés listés	95 320	(13 685)	81 635		
Dérivés non listés	387 693	(804 420)	(416 727)		
Actifs financiers en juste valeur par résultat	72 715	-	72 715		
Total	**1 263 677**	**(1 176 010)**	**87 667**	**147 733**	**154 175**
Trésorerie ou équivalent trésorerie	29 784	(330 852)	(301 067)		
Cash dérivé – listé	1 489	(60 319)	(58 831)		
Cash dérivé – non listé	425 658	(5 694)	419 964		

En milliers d'euros	a. Expositions acheteuses	b. Expositions vendeuses	c. Montants nets présentés au bilan [a-b] au 31/12/2023	Actifs financiers en juste valeur par résultat au 31/12/2023	Actifs financiers en juste valeur par résultat au 31/12/2022
Instruments financiers non dérivés	-	-	-		
Dérivés listés	-	-	-		
Dérivés non listés	-	-	-		
Total	**-**	**-**	**-**	**-1**	**-1**
Trésorerie ou équivalent trésorerie	-	(1)	(1)		
Cash dérivé – listé	-	-	-		
Cash dérivé – non listé	-	-	-		

En milliers d'euros	a. Expositions acheteuses	b. Expositions vendeuses	c. Montants nets présentés au bilan [a-b] au 31/12/2023	Actifs financiers en juste valeur par résultat au 31/12/2023	Actifs financiers en juste valeur par résultat au 31/12/2022
Instruments financiers non dérivés	707 949	(357 905)	350 045		
Dérivés listés	95 320	(13 685)	81 635		
Dérivés non listés	387 693	(804 420)	(416 727)		
Actifs financiers en juste valeur par résultat	72 715	-	72 715	**147 732**	**154 174**
Total	**1 263 677**	**(1 176 010)**	**87 667**		
Trésorerie ou équivalent trésorerie	29 784	(330 853)	(301 069)		
Cash dérivé – listé	1 489	(60 319)	(58 831)		
Cash dérivé – non listé	425 658	(5 694)	419 964		

a, Expositions acheteuses signifie que le Groupe a acquis un intérêt à la hausse du prix des Instruments Financiers
b, Expositions vendeuses signifie que le Groupe a acquis un intérêt à la baisse du prix des Instruments Financiers

La ventilation géographique des Expositions au 31 décembre 2023 est la suivante :

Zone géographique	31/12/2023	31/12/2022
Asie	8%	5%
Europe	41%	42%
Amérique du Nord	44%	48%
Autres	7%	5%
Total	**100%**	**100%**

Cette ventilation géographique est déterminée en retenant la valeur absolue des Expositions à la date de clôture ventilées par place de cotation, elles-mêmes regroupées par zone géographique.

5.1. Risques de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux futurs des Positions fluctuent du fait des hausses ou baisses des prix des Instruments Financiers et inclut notamment le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

✓ Risque actions

Le risque « actions » ou risque de prix découle principalement de l'incertitude sur les prix futurs des Instruments Financiers détenus. Il constitue la perte potentielle que le Groupe pourrait subir du fait des potentiels mouvements de prix sur les expositions sur Instruments Financiers.

Le risque n'est jamais lié à une évolution défavorable des marchés financiers, comme la survenance d'un krach, mais à la réalisation d'un événement défavorable lié à l'opération initiée. Par nature, les risques liés aux Modèles Quantitatifs sont indépendants les uns des autres. Le risque est donc couvert par mutualisation, le Groupe se diversifiant sur le plus grand nombre d'opérations et de type d'Instruments Financiers possible, sur des zones géographiques multiples.

Au 31 décembre 2023, la VaR agrégée des Expositions du Groupe s'élève à 2,3 millions d'euros (contre 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2022). Les paramètres de calcul utilisés sont un niveau de confiance de 99%, un modèle historique 1 an et un horizon de détention 1 jour.

✓ Risque de taux

Le risque de taux correspond à la variation du prix ou de la valorisation d'un Instrument Financier résultant d'une variation des taux d'intérêts.

Dans la plupart des Modèles Quantitatifs, le montant de la position acheteuse est égal au montant de la position vendeuse. Dans ce cas, le risque est en général négligeable. Lorsqu'une Position spécifique comporte un risque de taux non négligeable, ce risque est systématiquement couvert. Par conséquent, aucune analyse de sensibilité n'est affichée.

✓ Risque de change

Les Expositions du Groupe peuvent être libellées dans d'autres devises que l'euro. Il en résulte que la fluctuation des devises par rapport à la devise de référence peut avoir une influence positive ou négative sur leur valeur.

Le risque de change est systématiquement couvert en achetant ou vendant la devise concernée (ou une exposition à la devise). Le seul risque existant est du second ordre : le profit réalisé dans une devise particulière peut varier s'il n'est pas converti en euros. Le Groupe convertit régulièrement les profits réalisés en euros, et n'est donc exposé au risque de change que de façon très marginale.

Au 31 décembre 2023, une appréciation de l'euro de 2% par rapport à l'ensemble des devises avec toutes les autres variables constantes aurait entraîné une augmentation de l'actif net de 83 milliers d'euros. La baisse de l'euro de 2% par rapport à l'ensemble des devises aurait entraîné l'effet inverse toutes choses égales par ailleurs.

5.2. Risques de crédit et de contrepartie

Il s'agit du risque qu'un tiers, dont la situation financière se dégraderait, ne puisse pas respecter une obligation contractuelle envers le Groupe de verser une somme d'argent ou de livrer une certaine quantité de titres.

Le Groupe, pour ses opérations de marché, agit principalement en tant que client de brokers (les "Brokers"), et d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement (les "Contreparties").
Tous ces établissements sont soumis à des contrôles spécifiques par les autorités de leur pays d'implantation visant à assurer leur solvabilité.

Les Instruments Financiers traités par le Groupe le sont sur des marchés actifs (si ce n'est régulés) dont le dénouement est généralement effectué via une Chambre de Compensation.
Le risque de défaut des Brokers est ainsi considéré comme minime, la Chambre de Compensation garantissant le dénouement de la transaction, les Instruments Financiers n'étant pas livrés aux Contreparties tant que le Broker n'a pas effectué ou reçu le paiement.

Les Contreparties, en dénouant les transactions sur Instrument Financiers, agissent comme dépositaire, créancier ou débiteur, ou comme contrepartie de produit synthétique (CFD, swaps) pour le Groupe. En général, les Positions détenues chez un dépositaire sont très faibles. La quasi-totalité des actifs du Groupe est nantie ou hypothéquée au profit des Contreparties (ci-après "Collateral") qui peuvent les utiliser pour leur propre compte (« réutilisation »). Conformément à la réglementation, elles ont l'obligation de restituer les actifs « réutilisés » ou des actifs équivalents à la première demande.

Les risques liés à l'utilisation d'une Contrepartie sont les suivants :
- interruption ou cessation des services proposés par la Contrepartie se réservant le droit de modifier et d'arrêter les services qu'il consent ;
- hausse des coûts de conservation des Positions facturés par la Contrepartie ;
- non restitution des actifs utilisés par la Contrepartie du fait d'événements de marché ;
- non restitution des sommes dues par la Contrepartie suite à défaillance ;
- mauvaise évaluation de la dette et/ou des actifs remis en garantie.

Le Groupe gère ce risque de contrepartie par la généralisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral), par un suivi attentif quotidien de la notation des Contreparties et reste attentif à la diversification de ses relations bancaires dans un but de répartition des risques tout en pesant en permanence les avantages tarifaires de la concentration des volumes.

L'exposition maximum au risque de crédit est mentionnée dans les montants nets des Instruments Financiers présentés note 5.

5.3. Risques de liquidité

Il s'agit du risque que les actifs du Groupe ne soient pas suffisamment rapidement mobilisables sous forme de liquidité pour faire face à ses engagements, ou que cela ne puisse être fait que dans des conditions qui soient matériellement préjudiciables.

Les Expositions du Groupe sont constituées principalement par des Instruments Financiers cotés sur des marchés actifs (si ce n'est régulés) et présentent une très grande liquidité et les engagements du Groupe consistent principalement en la nécessité de fournir du Collateral pour soutenir les Expositions. Le volume d'Expositions possible est contractuellement limité par les actifs transférés en Collateral.

Les Expositions du Groupe sont constamment surveillées en tenant compte des accords avec les Contreparties pour garantir au Groupe une large marge de manœuvre dans la conduite de ses affaires et un niveau de trésorerie mobilisable élevé. Par ailleurs, compte tenu de la liquidité des Positions, il est aisé d'alléger la nécessité de Collateral en réduisant le volume des Expositions.

Au 31 décembre 2023, l'échéancier de liquidité se présente comme suit :

En milliers d'euros	Moins d'un mois	Entre un et trois mois	Entre trois et douze mois	Supérieur à douze mois	Total
Actifs financiers en juste valeur par résultat*	3	140 415	-	7 315	147 733
Autres créances	322	8 625	96	-	9 043
Actifs d'impôt courant	-	-	-	-	-
Disponibilités	9 217	-	-	-	9 217
Total actif courant	**9 541**	**149 041**	**96**	**7 315**	**165 993**
Passifs financiers en juste valeur par résultat	(1)	-	-	-	(1)
Autres dettes	(775)	(1 573)	(3 536)	(543)	(6 427)
Impôts exigibles	-	-	(5 433)	-	(5 433)
Crédits court terme	-	-	-	-	-
Total dettes courantes	**(776)**	**(1 573)**	**(8 969)**	**(543)**	**(11 861)**
Solde net	**8 765**	**147 468**	**(8 873)**	**6 772**	**154 132**

**L*es actifs financiers en juste valeur par résultat classés entre un et trois mois sont les participations dans la société Quartys Limited et les sous-fonds d'ABCA Funds Ireland Plc, qui sont présentées en juste valeur selon les dispositions de l'IFRS 10 (cf. note 1), puisque la valeur de ces participations n'est pas récupérable pour la société ABC arbitrage sous un mois. En revanche l'actif net de ces sociétés est essentiellement constitué d'expositions à des instruments financiers de niveau 1 cotés sur des marchés actifs, dont la liquidité est nettement inférieure à un mois.*

5.4. Risques opérationnels

Il s'agit du risque de défaillance interne. Ces défaillances peuvent être liées à un problème matériel ou humain.

En 2023, les pertes liées à des incidents opérationnels représentent 0,25% des produits contre 1,2% au 31 décembre 2022.

Ce risque est géré en amont avec des prises de position encadrées par des procédures écrites et un contrôle interne rigoureux. Celui-ci n'est cependant pas une garantie absolue et la vigilance dans ce domaine doit être permanente puisque ce risque est un risque structurel aux métiers du Groupe.

5.5. Autres risques

✓ Risque de non-conformité (incluant le risque juridique)
Le risque de non conformité est de ne pas avoir identifié et/ou correctement respecté les dispositions en vigueur réglementant l'activité du Groupe. Cela peut entraîner des dysfonctionnements, des pertes financières ou des sanctions (judiciaires, disciplinaires, administratives, etc).
Un dispositif de veille permanent est en place au niveau de l'équipe juridique et fiscale du Groupe.

✓ Risque de conflits d'intérêts
Le risque de conflits d'intérêts est le risque d'être confronté à des situations où les intérêts d'un client ou d'une société du Groupe pourraient être en conflit avec ceux d'un autre client, ou avec ceux d'une des sociétés du Groupe ou avec ceux de l'un de ses collaborateurs.

Afin de prévenir les situations de conflits d'intérêts, le Groupe a mis en place :
- une politique interne de gestion des conflits d'intérêts comprenant des instructions que les collaborateurs doivent respecter afin d'identifier, de prévenir et de gérer les conflits d'intérêts ;
- des procédures et règles strictes pour encadrer le traitement des ordres et la primauté de l'intérêt du client. Les sociétés de gestion du Groupe respectent strictement les règles de fonctionnement des marchés financiers et s'interdisent toute atteinte à l'égalité de traitement des ordres. En particulier, les ordres transmis dans le marché sont pré-affectés et horodatés.

Les transactions entre les sociétés du Groupe sont conclues à des conditions normales de marché.

6. Informations complémentaires

6.1. Entreprises liées

Au 31 décembre 2023, les éléments concernant la société Aubépar Industries sont non significatifs.
Concernant les éléments relatifs à la société Quartys, vous trouverez dans ces annexes :

- La mention des participations dans ces sociétés respectives au paragraphe *§3.3. Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat ;*
- leurs gains nets en juste valeur par résultat au paragraphe *§4.1. Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat ;*
- les prestations qui leurs sont facturées par les sociétés de gestion de Groupe au paragraphe *§4.2 Commissions de gestion ;*
- la décomposition dans l'échéancier de liquidité des participations dans ces sociétés au paragraphe *§5.3 Risques de liquidité.*

6.2. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à mentionner.

6.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Lors de l'Assemblée Générale du 6 juin 2023, après 24 ans de certifications des comptes d'ABC arbitrage et conformément aux règles imposées par la réforme de l'audit, le mandat du co-commissaire aux comptes Ernst & Young et Autres a pris fin. Le conseil d'administration de la société ABC arbitrage, après avoir réalisé un appel d'offre, a soumis aux votes des actionnaires la nomination du cabinet BM&A Partners pour une durée totale de six ans en remplacement du cabinet Ernst & Young et Autres. Cette nomination a été actée le 6 juin 2023.
De même, afin de remplacer le cabinet Ernst & Young et Autres sur le mandat d'ABC arbitrage Asset Management, le cabinet BM&A Partners a été nommé pour la durée restant à courir de son prédécesseur, soit une durée de quatre exercices, jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à se tenir en 2027 sur les comptes clos le 31 décembre 2026.

	BM&A Partners				**Deloitte & Associés**				**Ernst & Young et Autres**			
	Montant (HT en euros)		***%***		***Montant (HT en euros)***		***%***		***Montant (HT en euros)***		***%***	
	2023	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés et rapports complémentaires éventuels	39 850		42%		55 357	52 722	58%	50%		52 722		50%
Certification des comptes des filiales intégrées globalement effectuée par les réseaux *	29 000		43%		38 394	37 582	57%	50%		37 582		50%
Services autres que la certification des comptes	0		N/A		0	0	N/A	N/A		0		N/A
Total	**68 850**		**42%**		**93 751**	**90 304**	**58%**	**50%**		**90 304**		**50%**

Hors ABC arbitrage Asset Management Asia dont les comptes 2022 ont été audités par la société Crowe Horwath First Trust (honoraires de 17 K€).